



Élections aux conseils centraux de l'EPE Bourgogne Europe Profession de foi de la liste :

SNPTES – A&I – UNSA

Université Bourgogne Europe : un nouvel établissement expérimental ambitieux qui sera viable si les personnels sont reconnus, respectés, entendus et (re)valorisés !

Après avoir fêté ses 300 ans, l'Université de Bourgogne fait place à un établissement public expérimental (EPE) depuis le 1 janvier 2025. Université Bourgogne Europe (UBE) est composé de l'ex Université de Bourgogne et de deux établissements composantes : l'École nationale supérieure d'art et design (ENSAD) Dijon et l'École Supérieure de Musique (ESM) Bourgogne Franche-Comté. Ces deux écoles gardent leur personnalité morale, mais les décisions des conseils centraux de l'UBE auront des conséquences sur ses personnels. D'autres écoles et établissements publics sont quant à eux associés à l'UBE.

Le SNPTES et A&I Unsa ont milité pour que les statuts de l'UBE prévoient une représentation équilibrée de l'ensemble des personnels dans les conseils centraux, malgré son statut dérogatoire possible (établissement expérimental). Les élus et représentants locaux porteront la voix des personnels administratifs, techniques, des bibliothèques, sociaux, santé, de tous les établissements, y compris dans l'intérêt de nos collègues des organismes de recherche.

Les conseils centraux de l'UBE seront les organes directeurs de l'établissement. La Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), la Commission de la recherche (CR), ainsi que le Conseil académique (CAC), préparent les travaux du Conseil d'administration (CA). Leurs rôles sont donc fondamentaux.

Le CA, par ses délibérations, détermine la politique de l'EPE, approuve le contrat d'établissement, vote son budget, ses campagnes d'emplois, la politique salariale. Il approuve également la carte des formations et détermine sa politique de recherche... **Toutes ces décisions ont un fort impact sur le quotidien des personnels**, sur leurs conditions de travail, leur rémunération, leur carrière...

Voter pour les listes SNPTES et A&I, c'est permettre de faire entendre votre voix

Les syndicats SNPTES et A&I sont affiliés à l'UNSA Education et l'Unsa Fonction Publique. Nos syndicats sont la première organisation syndicale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi qu'au comité social d'administration (CSA) d'établissement de l'EPE et de sa Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT).

Nous défendons, avec fermeté et détermination, les intérêts individuels et collectifs de tous les personnels, administratifs, techniques, de bibliothèques, santé et sociaux, ainsi que ceux des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs, qu'ils soient **titulaires ou contractuels**

Nous voulons que l'humain prenne toute sa place dans l'Université.

Le SNPTES et A&I s'engagent, porteront la voix des personnels et sauront négocier ou s'opposer aux décisions qui pourraient engendrer un manque de reconnaissance des personnels, exerçant ainsi un contre-pouvoir lorsque cela devient nécessaire, tout en étant force de proposition. **Vos représentants écoutent, accompagnent et répondent à toutes les personnes qui les sollicitent.**

Progressistes, réformistes, au plus près des réalités de terrain et de votre quotidien, le SNPTES et A&I examinent les projets soumis aux instances de l'UBE avec un regard tourné vers l'humain. Les questions telles que l'égalité femme/homme, l'accès à la formation professionnelle, la mise en place de nouvelles modalités de travail (comme le télétravail), la **reconnaissance et la confiance à travers un management bienveillant, la rémunération, la valorisation des parcours professionnels, la santé et la sécurité au travail sont des priorités à placer au cœur de tout projet.**

Pour le SNPTES et A&I, plus d'équité passe par la reconnaissance du métier de chacun, à travers une politique indemnitaire et salariale égalitaire et revalorisée à hauteur des montants les plus favorables de la fonction publique. Ces revalorisations doivent contribuer à **renforcer l'attractivité de nos métiers** et favoriser la construction de carrières et de parcours professionnels.

Le SNPTES et A&I continueront également à défendre les personnels contractuels, recrutés pour des missions temporaires, en proposant en particulier une amélioration des grilles salariales.

Par ailleurs, il doit être mis fin à la dérive d'une part croissante de recrutements de contractuels, en particulier en CDI dans les effectifs BIATSS. **Les postes et missions pérennes doivent être pourvus par des personnels titulaires recrutés dans les filières ad hoc.** Le SNPTES et A&I militent et exigent qu'un plan de résorption de la précarité soit mis en place.

Le SNPTES et A&I seront particulièrement vigilants face aux conséquences pour les personnels et les usagers de la création de l'EPE. Ils seront à l'écoute de chacun, disponible pour vous accompagner et porter vos avis.

C'est en nous rassemblant autour de valeurs communes, de notre expérience partagée dans la défense des intérêts des personnels, que nous pourrons porter vos voix.

